



Comité Technique des Services Judiciaires du 25 Juin 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur,

Nous ne pouvons pas taire notre consternation à la lecture de la CLE 2020 qui nous a été communiquée !

- 129 ! c'est le ratio NATIONAL négatif qui est constaté entre les CLE 2019 et 2020.

Pour ne citer qu'un seul autre chiffre, nous ferons un focus sur le ressort de St Denis de la Réunion où chaque TJ perd 7 postes ! Ce qui - pour le TJ St Pierre- représente presque 10% de ses effectifs.

Ces précisions - concernant cette cour outre mer - sont révélateurs nous semble t-il de l'état d'esprit avec lequel la localisation des emplois 2020 a été faite :

L'économie à tout prix ! Encore, et toujours, l'économie !

Ce n'est plus de la localisation d'emploi, mais de la disparition de personnel à laquelle nous assistons !

Notre administration se serait elle lancée dans un plan de réduction d'effectifs pour rattraper le cout de la crise Covid ????

Le hold up opéré sur les jours RTT n'est visiblement pas suffisant

Le miroir aux alouettes de la prime Covid non plus

Voilà maintenant cette CLE qui ouvre la porte du vide que vous allez instaurez dans les juridictions de France, et d'Outre mer ... !

Dernier acte de la très mauvaise farce que notre administration joue à ses personnels !!!

C'est d'abord - ce que nous appellerons **l'effet fusion** - qui aujourd'hui amène notre Ministère à présenter un tel tableau à la baisse ; malgré les beaux discours rassurant nous précisant l'an dernier que la fusion des greffes ne se ferait pas au détriment des effectifs – *ce que nous avions dès le départ redouté* - , nous y sommes ;

Les comptables sont passés par là !!!

Un greffe de TGI, plus un greffe de TI auquel s'ajoute celui d'un CPHet voilà un TJ qui ne sait pas compter et pour qui 1+1+1 ne fait pas 3 mais seulement 2 !



Et s'il fallait une preuve supplémentaire de cette supercherie en matière d'ETPT, c'est bien l'île de la Réunion qui nous la livre :

Les actes viennent une nouvelle fois en contradiction avec les faits ; les décisions prises ne respectant pas les paroles données ;

C'est malheureux de le dire mais, M. le Directeur, nous en avons l'habitude

Il y a un peu plus d'un an, vous étiez – vous mêmes - à la Réunion, à la rencontre des chefs de Cours, des Présidents et Procureurs, des fonctionnaires des greffes y compris ceux encore en poste dans les greffes des tribunaux mixtes de commerce et des registre du commerce et des sociétés.

Tous vous ont interrogé sur le transfert vers un greffier titulaire de charge de ce greffe en faisant état de leur crainte de voir les personnels récupérés par les TGI pénaliser ces juridictions en terme de mobilité et d'effectifs ;

Vos propos étaient rassurants à l'époque, faisant même mention du fait que ces agents venaient remettre juste à niveau le nombre de fonctionnaires nécessaires en regard de l'activité importante dans l'île des deux TGI En quelque sorte un juste retour des choses

Seulement voilà, la réalité est toute autre ; d'abord le TJ de St Denis qui à certes vu disparaître le greffe commercial mais a du intégrer dans ses murs et ses effectifs le pôle social ; ensuite le TJ de St Pierre qui au gré des examens de C en B, depuis trois années consécutives connaît le départ de lauréats à cet examen

Les fonctionnaires des greffes commerciaux n'étaient donc pas du personnel supplémentaire mais effectivement, un juste maintien à niveau.

Et puis arrive la CLE 2020 et son cortège de postes disparus.

Ce n'est pas la centaine des greffiers dont le recrutement est autorisé en 2020 – *pour la réforme de la justice pénale des mineurs* – qui va d'une part compenser les 129 postes perdus nationalement, et d'autre part en minimiser les effets qui vont se faire sentir dès les prochains mois avec la mobilité des greffiers, les départs en retraite

Monsieur le Président : Le poste qui vous attend va vous permettre d'entrer de plain pieds dans la gestion d'une juridiction : gestion de la pénurie....Pénurie de budget, de moyens, de personnels ...

M. le Directeur, comment allez vous expliquer ces baisses d'effectifs au niveau national autrement qu'avec l'**effet fusion** ?

Et comment expliquer la double peine à laquelle vous avez condamné les juridictions réunionnaises autrement qu'en y ajoutant l'**effet transfert du greffe commercial** ??



ENSEMBLE POUR UNE JUSTICE POUR TOUS

Syndicat des greffes de France
Membre de l'union justice FO

La philosophie de cette CLE est démasquée même si elle ne veut pas dire son nom : elle est une coupe dans les effectifs des greffes !!!

Faisant suite à un début d'année sur fond de grève des avocats Juste après la crise COVID 19 c'est maintenant votre CLE 2020 qui fini d'enterrer les greffes.

Même si – vous pouvez nous croire, – nous n'avons pas d'illusions sur leur portée, vos explications sont vivement attendues par les fonctionnaires partout en France !!!... ;

Le bilan social 2018 relève les mêmes constatations chaque année : le taux de sortie qui n'est pas compensé par les entrées. Il était de 11,64 % en 2017, nous sommes à 14,4% en 2018. Comment expliquez-vous cet écart ?

Le taux de remplacement est de 69,71% contre 72,65% en 2017, l'écart s'accroît, il n'y a qu'à comparer les effectifs réels des fonctionnaires dans les services judiciaires au 31 décembre 2017 il y a avait un total de 22 962 agents, au 31 décembre 2018 : 22 019 agents. Soit une baisse de 943 agents !! Et ce sont vos chiffres.

Une hausse de 4,53 % des demandes de cumuls d'activité a eu lieu en 2018. Mais regardons sur une période de 10 ans soit 33 demandes de cumul d'activité pour aujourd'hui 438 !! Il faut se demander pourquoi, paupérisation de plus en plus grande de la part de nos collègues, ras le bol !

Nous pouvons attribuer à nouveau les bonnets d'ânes sur les CTSD, 10 cours d'appels ne se sont réunies qu'une seule fois, c'est dire l'importance du dialogue social pour ces chefs de cours ? 18 cours ont fait le minimum à savoir les 2 réunions imposées.

La DSJ meurt un peu plus chaque année.

Le SDGF / FO